

# Pour qui ? Pour quoi ?

Qu'entend-on exactement par "aménagement raisonnable"? Qu'impliquent-ils au juste dans le quotidien de l'école et de l'élève? Comment sont-ils mis en place et dans quelle mesure? Eléments de réponse.

Dans le texte officiel, ceux-ci sont définis comme des "mesures appropriées prises en fonction des besoins dans une situation concrète, afin de permettre à une personne présentant des besoins spécifiques d'accéder, de participer et de progresser dans son parcours scolaire". Quelques exemples: l'utilisation d'un ordinateur en classe, abandonner les copies recto-verso, adapter une épreuve écrite en oral. Le caractère raisonnable devra être évalué en fonction de l'impact financier de l'aménagement, l'impact organisationnel, la fréquence et la durée prévues de l'utilisation de l'aménagement par le bénéficiaire, ou encore l'impact de l'aménagement sur la qualité de vie du(des) bénéficiaire(s), enfin l'impact sur l'environnement et les autres utilisateurs en prenant également en compte l'absence d'alternatives équivalentes. Quant aux besoins spécifiques, le décret les définit comme "résultant d'une particularité, d'un trouble, d'une situation permanents ou semi-permanents, d'ordre psychologique, mental, physique, psycho-affectif faisant obstacle au projet d'apprentissage et requérant, au sein de l'école, un soutien supplémentaire pour permettre à l'élève de poursuivre de manière régulière et harmonieuse son parcours scolaire dans l'enseignement ordinaire". Ceci recouvre donc des réalités très diverses mais concerne généralement des élèves "dys". Chaque élève éprouvant le besoin d'un tel encadrement, après avoir été diagnostiqué par un spécialiste habilité, pourra donc avec ses parents (ou seul s'il est majeur) en faire la demande auprès d'un établissement. Les aménagements seront alors consignés dans un protocole et feront l'objet de fréquentes évaluations concertées. Certaines directions ont déjà intégré cette dynamique, les autres devront s'y résoudre dès la rentrée. Comme nous l'explique Paul-André Leblanc, conseiller au cabinet de Marie-Martine Schyns, "l'ordinaire devra prouver qu'il a mis en place tous les aménagements raisonnables envisageables avant de réorienter un élève vers le spécialisé. Notre volonté est de "re-responsabiliser" l'ordinaire par rapport aux enfants à besoins spécifiques". En effet, si l'enseignement spécialisé reste une force de la FWB, le revers de la médaille fut cette propension de l'ordinaire à se décharger un peu vite des élèves qui "traînent la patte". La surpopulation vécue dans certains établissements a aussi entraîné certaines écoles à "évacuer" plus vite les élèves en difficulté.

## Un mécanisme rodé

Tout jeune a le droit d'intégrer l'enseignement ordinaire, quel que soit son handicap, et sans avoir fréquenté l'enseignement spécialisé (cfr encadré p.7). Dans le cas d'une intégration, l'élève souffrant d'un trouble de l'apprentissage, mais aussi d'un problème psychique ou physique plus important, recevra le soutien de l'enseignement spécialisé, dans lequel il devra être inscrit, même s'il suit uniquement les cours dans l'école d'enseignement ordinaire. Un contrat liera les écoles d'enseignement ordinaire et spécialisé, les Centres psycho-médico-sociaux (des deux écoles) et les parents de l'élève. Il existe quatre types d'intégration selon que l'enfant fréquente partiellement ou totalement les cours dans l'école ordinaire et cela durant toute ou une partie de l'année. Ainsi, l'intégration permanente totale concerne la totalité des cours et s'étend sur toute l'année scolaire. Cette dernière peut être précédée soit par une fréquentation de l'enseignement spécialisé ou l'une des trois autres formes d'intégration. La Belgique dispose d'une longue expertise puisqu'elle pratique l'intégration depuis de nombreuses années. Aujourd'hui, quelque 5.000 élèves issus de l'enseignement spécialisé vivent une forme d'intégration. Pour donner un chiffre, sur les 499 écoles secondaires ordinaires de la FWB, 350 (75%) accueillent des élèves



"L'enseignement ordinaire devra prouver qu'il a mis en place tous les aménagements raisonnables, de manière plus officielle, font donc déjà partie du quotidien de nombreuses écoles. "Dès la rentrée 2018, nous enclencherons la vitesse supérieure, en proposant des formations aux enseignants pour leur apprendre à détecter ou du moins émettre une suspicion quant à la présence d'un trouble chez un élève", explique le directeur d'une école secondaire à indice socio-économique élevé, s'inscrivant ainsi dans la ligne droite de la FWB qui entend accentuer la formation à la détection des besoins spécifiques. "Nous travaillons déjà avec des logiciels d'aide à l'apprentissage,

en intégration. En moyenne, plus d'une école sur deux est concernée par l'intégration. Une autre option actuellement à l'étude est celle de la classe d'inclusion. Il s'agit d'intégrer non pas un élève mais toute une classe du spécialisé dans une école ordinaire et de favoriser les activités communes entre les deux. Une expérience pilote aurait déjà porté des fruits très positifs.

## Pas à n'importe quel prix!

L'intégration, de manière très officielle, et les aménagements raison-

nables, de manière plus officielle, font donc déjà partie du quotidien de nombreuses écoles. "Dès la rentrée 2018, nous enclencherons la vitesse supérieure, en proposant des formations aux enseignants pour leur apprendre à détecter ou du moins émettre une suspicion quant à la présence d'un trouble chez un élève", explique le directeur d'une école secondaire à indice socio-économique élevé, s'inscrivant ainsi dans la ligne droite de la FWB qui entend accentuer la formation à la détection des besoins spécifiques. "Nous travaillons déjà avec des logiciels d'aide à l'apprentissage,

## TÉMOIGNAGE D'UNE MAMAN D'UN ADO DYSPHASIQUE (TROUBLE DU LANGAGE ORAL)

"Pour ma part, j'ai très vite remarqué que mon garçon était différent, son regard était fuyant, il ne babillait pas, j'avais beaucoup de difficultés à communiquer avec lui. Je suis tombée par hasard sur un article de revue consacré à la dysphasie. Et je me suis sentie concernée. On en était arrivé à une situation où soit il fallait aider mon enfant soit c'est moi qu'il fallait soigner! J'ai donc contacté une association qui m'a renvoyée vers un spécialiste. En tant qu'institutrice, je n'avais moi-même jamais entendu, ou si peu, parler des troubles de l'apprentissage. Les médecins refusaient pour la plupart de se prononcer pour ne pas 'cadenasser' notre fils. Puis, en 3<sup>e</sup> maternelle, juste avant d'entrer en primaire, le diagnostic est tombé: mon garçon était dysphasique. Quel soulagement! Moi, j'avais besoin d'une étiquette pour pouvoir expliquer à la famille le comportement de mon enfant. Le regard des autres est lourd à porter et les bilans médicaux nous ont permis aussi de délester notre angoisse. J'étais convaincue que mon fils devrait intégrer le spécialisé mais c'est la logopède qui a refusé. Car, si le langage ne suit pas, ses capacités intellectuelles compensent largement. Aujourd'hui, il a 16 ans et il a suivi une scolarité dans le général, avec un accompagnement logopédique et psychologique extérieur important. On a beaucoup travaillé avec lui à la maison et ce n'est pas terminé, même s'il nous demande de plus en plus qu'on le laisse faire tout seul.

Chaque année, il doit faire un bilan et il peut encore être suivi par une logopède à sa demande. Chaque début d'année, son papa et moi rencontrons ses nouveaux professeurs avec la logopède pour leur expliquer ce qui se passe dans la tête d'un élève dysphasique. Dans son école, la plupart des enseignants sont de bonne volonté et acceptent de s'adapter. Notre enfant a bénéficié d'aménagements spontanés et naturels sans que cela ne soit consigné nulle part. C'est pour cela aussi que nous l'avons inscrit dans une petite école. Tous les acteurs sont importants et on a besoin de tout le monde. Nous avons fait le deuil d'un enfant parfait mais, finalement, notre fils nous apporte tellement. Grâce à lui, j'enseigne autrement. Mais parfois, comme parent et comme enseignant, on lâche prise. On a nos limites. Toutefois, je suis la première à dire que l'on est trop politiquement correct par rapport à tout cela et qu'il faut pouvoir reconnaître quand un enfant a des problèmes et mettre en place les aides dont il a besoin. Suivre un enfant avec un trouble de l'apprentissage représente aussi un coût financier important que certains parents ne peuvent pas assumer. Certains spécialistes recourent parfois à des bidouillages pour que les parents puissent obtenir des remboursements. Nous avons eu beaucoup de chance, j'ai poussé des portes, nous avons été entourés et notre fils a toujours été respecté dans sa différence."